

**SCoT**D'AUTAN ET DE COCAGNE**Comité syndical du SCoT d'Autan et de Cocagne  
du lundi 23 février 2026**Espace Ressources \_ Le Causse Espace d'Entreprises – Castres  
**Extrait du registre des délibérations****Délibération n° 2026/03****Vote du budget primitif 2026  
du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Alain VAUTE, Président, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne s'est réuni à l'Espace ressources – le Causse Espace d'Entreprises, à Castres

**Participants**

Afférents au Conseil : 37 titulaires et 37 suppléants

Présents : 9

Procurations : 0

Votants : 8

Date de 1<sup>ère</sup> convocation : 04 février 2026Date de 2<sup>e</sup> convocation : 13 février 2026**Présents**

Titulaires	Suppléants
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	
M. Didier PHILIPOU	M. Bernard HOULES
M. Alain VAUTE	M. Vincent COUSINIE
Communauté de communes du Sor et de l'Agout	
M. Jacques ARMENGAUD	M. Francis CESCATO
M. Jean-Luc ALIBERT	M. Francis CESCATO
M. Patrice BIEZUS	
Communauté de communes Thoré Montagne Noire	
M. Daniel PEIGNÉ	

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir**

Pouvoirs non valides : 0

Accusé de réception en préfecture 081-200003184-20260223-DEL_2026-03Flux-BF Date de télétransmission : 27/02/2026 Date de réception préfecture : 27/02/2026
--

**Délibération n° 2026/03****Vote du budget primitif 2026 du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne**

Le Président ayant exposé,

Le Comité Syndical,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants,

Vu le projet de Budget Primitif 2026 du Syndicat Mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne,

Considérant les résultats de fonctionnement et d'investissement du Compte financier Unique 2025,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- d'adopter le principe d'un vote par nature et au niveau du chapitre tant en section d'investissement que de fonctionnement,
- d'approuver le Budget Primitif 2026 du Syndicat Mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne arrêté en dépenses et recettes comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011 – Charges de gestion courante	127 706,68 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	63 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	3 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	42 421,80 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	0 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>236 128,48 €</b>

**Recettes de Fonctionnement :**

Chapitre 002 – Résultat fonctionnement reporté	70 750,48 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections :	52 378,00 €
Chapitre 70 – Vente de produits, prestations :	113 000,00 €
=> dont remboursement de prestations SIG	25 000,00 €
=> dont participation collectivités - capitation 2026 soit 38 000 € prestation ingénierie et 50 000 € appui à la mise en œuvre	88 000,00 €

**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 236 128,48 €**

Les 88 000 € de capitation se répartissent ainsi par collectivité :

CA Castres-Mazamet	64 720 €
CC Sor et Agout	19 141 €
CC Thoré Montagne Noire	4 139 €

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20260223-DEL\_2026-03Flux-BF  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

**SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses d'investissement :**

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles :	145 166,97 €
Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections :	52 378,00 €

**TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 197 544,97 €**

**Recettes d'investissement :**

Chapitre 13 – subventions d'équipement réparties comme suit :	0 €
<i>dont subvention investissement Etat (DGD)</i>	
<i>dont participation des collectivités - capitation 2026</i>	

CA Castres-Mazamet	0 €
CC Sor et Agout	0 €
CC Thoré Montagne Noire	0 €

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement	0 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section	42 421,80 €
Chapitre 001 – résultat d'investissement reporté	137 749,37 €
Chapitre 10 – Apports, dotations, réserves	17 373,80 €
=> dont FCTVA	17 373,80
=> Affectation excédent fonctionnement	0

**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 197 544,97 €**

**Le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne**

Après en avoir délibéré,

- adopte le principe d'un vote par nature et au niveau du chapitre tant en section d'investissement que de fonctionnement,
- adopte la reprise au Budget primitif des résultats de l'exercice précédent,
- approuve le Budget Primitif 2026 du Syndicat Mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne et de Cocagne
- autorise M. le Président à appeler auprès des collectivités territoriales partenaires du Syndicat, leur participation au budget 2026 à hauteur du montant détaillé ci-dessus en recettes de fonctionnement et d'investissement,

**Fait et délibéré à Castres, le 12 février 2026**

**Pour extrait conforme**

**Le Président,**

**Alain VAUTE**

La-le secrétaire de séance,




Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20260223-DEL\_2026-03Flux-BF  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026